

Veille réglementaire élargie pour le mois de **janvier 2025**

Publications DSAC/STAC

- Info sécurité 2025-01 - absence de matérialisation de l'occupation de piste : [lien](#)
- Veille sécurité # 01/2025 : [lien](#)
- Guide de maintenance de l'alimentation électrique et du balisage lumineux des aérodromes : [lien](#)
- Restitution du 19^{ième} symposium DSAC (05/12/2024, 460 participants) – maintien de navigabilité : interfaces entre acteurs : [lien](#)

Publications EASA

- European Plan for Aviation Safety (EPAS) 2025 : [lien](#)
- European Aviation Environmental Report 2025 : [lien](#)
- EU Aviation Safety Agency updates safety guidance on Russian Airspace : [lien](#)

Organisation

Nouvelle-Calédonie

- Arrêté n° 2025-0070/GNC-Pr du 16 janvier 2025 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : [lien](#)

→ *entrée en fonction du 18ième gouvernement*

- Arrêté n° 2025-0072/GNC-Pr du 16 janvier 2025 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : [lien](#)

→ *M. Alcide Ponga président du gouvernement*

- Arrêté n° 2025-116/GNC-Pr du 16 janvier 2025 portant délégation de signature au secrétaire général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : [lien](#)

→ *Léon Wamytan, secrétaire général du gouvernement ; abroge l'arrêté n° 2024-0076/GNC-Pr du 5 janvier 2024 de même objet*

- Arrêté n° 2025-118/GNC-Pr du 16 janvier 2025 portant délégation de signature à la secrétaire générale adjointe du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : [lien](#)

→ *Sophie Garcia, secrétaire générale adjointe du gouvernement ; abroge l'arrêté n° 2023-1676/GNC-Pr du 27 janvier 2023 de même objet*

- Délibération n° 2025-1D/GNC du 21 janvier 2025 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration : [lien](#)

→ *En matière d'aviation civile, au sein du 18ième gnc, sont chargés d'animer et de contrôler :*

- *Alcide PONGA, PGNC : le suivi des questions liées au transport aérien international*

- *Samuel HNEPEUNE : le secteur du transport aérien domestique*

- Arrêté n° 2025-3/GNC du 24 janvier 2025 portant délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie : [lien](#)

- Arrêté n° 2025-222/GNC-Pr du 27 janvier 2025 portant délégation de signature au directeur, au directeur adjoint, aux chefs de service et aux chefs de service adjoints de la direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie : [lien](#)

Etat

- Décret n° 2025-25 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation : [lien](#)

→ *responsable des mobilités, des transports, et de leurs infrastructures et de l'équipement*

- Décret n° 2025-27 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports : [lien](#)
→ *nomination de M. Philippe TABAROT*

- Arrêté du 30 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2003 fixant la liste des astreintes mises en place au sein de la direction générale de l'aviation civile, des établissements publics qui en dépendent et du bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile : [lien](#)

- Décision du 20 janvier 2025 portant organisation de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile : [lien](#)
→ *abroge la décision du 25 janvier 2024 de même objet*

- Décision du 27 janvier 2025 portant délégation de signature au sein de l'échelon central de la direction de la sécurité de l'aviation civile : [lien](#)
→ *abroge la décision du 30 octobre 2024 de même objet*

Aérodromes

- Arrêté n° 2025-14/PR du 13 janvier 2025 relatif à la nomination par intérim de M. Etienne Waneisi en qualité de directeur des ports et aéroports de la province des îles Loyauté : [lien](#)
→ *à compter du 27 décembre 2024 p.i.*

Sûreté

- Décret n° 2025-35 du 8 janvier 2025 portant publication de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Canada relatif au déploiement d'agents de sûreté en vol (ensemble une annexe), signé à Paris le 19 janvier 2022 : [lien](#)
→ *définit les modalités de déploiement d'agents de sûreté armés à bord d'aéronefs immatriculés par la France ou le Canada et circulant entre leurs territoires*

- Arrêté n° 2024-DAC-73736 du 31 décembre 2024 relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome de Lifou-Ouanaham – Partie sûreté – du 31 décembre 2024 : [lien](#)
→ *abroge l'arrêté HC/DAC/SSAC/n° CS20-6030-318 du 30 juillet 2020 de même objet*

- Décision 2025-DAC-2964 du 23 janvier 2025 modifiant la décision n° CS20-6030-309/SSAC/ANAS en date du 31 juillet 2020 fixant des mesures particulières d'application des arrêtés relatifs aux mesures de police applicables sur les aérodromes de Nouvelle-Calédonie : [lien](#)
→ *modifie des dispositions relatives aux TCA*

Navigation aérienne

- Arrêté du 29 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux enregistrements des données relatives à la gestion du trafic aérien, à leur conservation et à leur restitution : [lien](#)
→ *précise les dispenses de certains PSNA d'enregistrement de communications de fond et d'environnement sonore sur poste de travail (en application de l'ATS.OR.460 de l'IR ATM/ANS)*

Navigabilité / Opérations aériennes

- Règlement d'exécution (UE) 2025/111 de la Commission du 23 janvier 2025 modifiant le règlement (UE) n° 1321/2014 en ce qui concerne le maintien de la navigabilité des aéronefs à propulsion électrique et hybride et autres aéronefs non conventionnels : [lien](#)

→ *applicable à partir du 13 février 2026, modifie la définition d'un aéronef non-complexe, étend aux aéronefs non conventionnels issus de nouveaux développements industriels des*

exigences allégées comparables à celles existant déjà dans le 1321/2014 par analogie avec des aéronefs présentant un risque comparable en matière de sécurité aérienne

- Règlement d'exécution (UE) 2025/133 de la Commission du 28 janvier 2025 modifiant le règlement (UE) n° 965/2012 en ce qui concerne les exploitations non commerciales effectuées avec des autogires selon les règles de vol à vue : [lien](#)

→ *définition d'exigences techniques applicables aux autogires de MTOW>600 kg en restreignant leur champ d'utilisation à des exploitations non-commerciales en VFR → modification des annexes I (définitions) et VII (part NCO) de l'AirOps,*

- théoriquement applicable en compétence Etat à partir du 18 février 2026 (mais pas d'activité internationale d'autogire de MTOW>600 kg)

- Arrêté du 20 janvier 2025 relatif à l'interdiction d'exploitation pour des motifs de sécurité de certains transporteurs aériens extracommunautaires : [lien](#)

→ *abroge l'arrêté du 24 juin 2024 de même objet*

PN / Aviation générale

- Règlement d'exécution (UE) 2025/134 de la Commission du 28 janvier 2025 modifiant le règlement (UE) n° 1178/2011 en ce qui concerne l'introduction d'une licence de pilote d'autogire : [lien](#)

→ *applicable à partir du 18 février 2026, ajout dans l'AirOps d'exigences en matière d'octroi de licences aux membres d'équipages de conduite pour les pilotes d'autogire de MTOW certifiée > 600 kg*

- Arrêté du 22 janvier 2025 portant nomination des membres du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile : [lien](#)

→ *abroge l'arrêté du 23 novembre 2021 de même objet*

Régulation

- Arrêté n° 2025-13/GNC du 24 janvier 2025 portant renouvellement de la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Loyauté : [lien](#)

→ *licence renouvelée du 1er février au 31 août 2025, sans changement de périmètre : autorisation d'exploitation de services aériens réguliers ou à la demande de pax, courrier et fret en NC, par avion de MTOW<10 tonnes et de capacité < 20 sièges*

Crise NC

- Arrêté n° 17/HC/BSI/OP/2025 du 27 janvier 2025 portant autorisation de la captation, de l'enregistrement et de la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs : [lien](#)

→ *commandement de la gendarmerie de Nouvelle-Calédonie, communes de Nouméa, Dumbéa et Mont-Dore, le secteur de Saint-Louis, du 1^{er} au 28 février 2025, 5 caméras au maximum sur les drones de type Mavic 2, Mavic 3 et Matrice 30*

- Arrêté n° 20 HC-OP-2025 du 30 janvier 2025 portant autorisation de la captation, de l'enregistrement et de la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs : [lien](#)

→ *direction territoriale de la police nationale de la Nouvelle-Calédonie, du 31 janvier au 31 mars 2025, 2 caméras maximum sur des drones de type Dji M3T*